



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de fonds

Question au Gouvernement n° 2093

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau.

M. Jean-Pierre Dufau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le ministre, les convoyeurs de fonds observent depuis plus d'une semaine un mouvement de grève pour réclamer de meilleures conditions de sécurité et de rémunération - salaires et primes. Indéniablement, ils exercent un métier à risque. Les agressions mortelles dont ils ont fait l'objet au cours des dernières années en témoignent. Améliorer les conditions de sécurité devient un impératif. De statut privé, leur profession revêt un caractère d'intérêt général; la pénurie de billets de banque dans les distributeurs le montre bien.

Métier à risque, métier d'intérêt général: les revendications salariales des convoyeurs de fonds sont fondées. Alors que les donneurs d'ordres, secteur bancaire et grande distribution, enregistrent des profits gigantesques, est-il admissible qu'un convoyeur de fonds expose sa vie pour 6 000 francs par mois ?

Mme Nicole Bricq. Très juste !

M. Jean-Pierre Dufau. Je sais, monsieur le ministre, que vous suivez attentivement les négociations en cours et que des avancées ont eu lieu. Il est urgent d'améliorer les conditions de sécurité et de formation des convoyeurs de fonds. Il est urgent de trouver un accord sur leur statut et leur carrière, notamment sur le problème du minimum conventionnel.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. Jean-Pierre Dufau. Le groupe socialiste espère ardemment la réussite des négociations en cours. Face à cette situation d'urgence, quelle est la position du Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, j'approuve totalement vos propos de même que les groupes de la majorité et, j'en suis convaincu, des personnalités de l'opposition.

Suite aux drames insoutenables et tragiques dont vous avez parlé, un conflit est apparu. Si l'on examine les faits sérieusement, comme vous l'avez fait, on ne peut que convenir qu'il s'agit d'un métier à haut risque - ce sont les mots que vous avez utilisés et j'en suis d'accord -, fort utile, servant même l'intérêt général.

Sur les problèmes directement liés à la sécurité, M. Jean-Pierre Chevènement s'est exprimé la semaine dernière. Des progrès ont déjà été obtenus pour la protection de ces personnels grâce au décret du 28 avril dernier sur lequel je ne reviens pas. En outre, un projet de loi sera soumis au conseil des ministres ainsi que diverses mesures sur la sécurité.

Restent les questions liées à la reconnaissance de ce métier à sa juste valeur, qui doit se traduire dans les primes, dans les salaires et dans la convention collective, trois aspects que vous avez évoqués, monsieur le député. Il s'agit bien entendu de questions à débattre paritairement. J'insiste, après vous, sur le fait que c'est aux salariés et aux entreprises directement concernés qu'il appartient de faire des propositions pour dégager des solutions.

En tout cas, soyez convaincu que le Gouvernement fait tout pour que les négociations aboutissent afin que le conflit cesse, et pour que soit rendue à ces travailleurs leur dignité, et que leur soit accordé ce qui leur est dû, tant en matière de salaires que de convention collective, à savoir, la pleine reconnaissance de leur métier et

donc le respect de la société. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2093

Rubrique : Services

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2000, page 4214

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 mai 2000